



VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES®

« Améliorez votre
cadre de vie »

DOSSIER **FÉVRIER 2019**
DE PRESSE



www.voisinsvigilants.org

SOMMAIRE



LE DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES [®]	1
VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES EN CHIFFRES	2
LE FONDATEUR	3
NOS VALEURS	3
HISTORIQUE	4
UN SYSTÈME SÉCURISÉ	5
LES FONCTIONNALITÉS	6
LE SERVICE MAIRIE VIGILANTE ET SOLIDAIRE	7
LA PARTICIPATION CITOYENNE	7
LA PRESSE PARLE DE NOUS	8
CONTACT	



LE DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES®

Voisins Vigilants et Solidaires®, au travers de sa plateforme web www.voisinsvigilants.org, est un réseau social de voisinage qui lutte contre les cambriolages en recréant du lien social avec ses voisins. Principalement connue comme une plateforme qui lutte contre l'insécurité, c'est également un outil d'entraide aux personnes isolées (téléassistance connectée au voisinage...) et services de proximité entre voisins (petites annonces, covoiturage...).

1. De la sécurité

Attentifs à leur quartier, les voisins vigilants et solidaires repèrent les événements inhabituels : véhicule ou individu effectuant un repérage, fenêtre d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, aucune nouvelle d'une personne âgée depuis 15 jours, etc. Ils les signalent à l'ensemble de leurs voisins en postant une alerte sur la plateforme web ou en envoyant un SMS au **06 47 49 26 26**. Tous les membres de la communauté reçoivent par SMS l'alerte et une notification par mail.



« Il suffit juste d'être attentif lorsque l'on remarque des choses inhabituelles. Un jour, à 14h, un homme sonne à ma porte pour repérer les logements inoccupés. Je l'ai signalé sur la plateforme. Quelques heures plus tard, il est interpellé avec deux complices, à bord d'un véhicule rempli d'ordinateurs volés. »

Jean-Yves - Voisins Vigilants et Solidaires de Cadajac (33)

2. De la convivialité

La plateforme de communication Voisins Vigilants et Solidaires® permet aussi aux voisins d'échanger sur d'autres sujets que la sécurité. Grâce aux outils mis en place, ils peuvent par exemple s'occuper de la vie du quartier. Libre à eux d'organiser la prochaine fête des voisins, l'arrivée d'un nouveau membre, la prochaine réunion de quartier, etc.



« Nous avons organisé la semaine dernière une réunion pour expliquer le dispositif aux résidents. Chacun a apporté de quoi boire et manger, c'était un moment convivial et une façon de faire connaissance avec des voisins. Au vu du succès, nous avons décidé de faire une réunion Voisins Vigilants et Solidaires une fois par mois. »

Matthieu - Voisins Vigilants et Solidaires de Nice (06)

Le résultat de cet esprit de citoyenneté ? **Solidarité** et **bienveillance** sont des valeurs retrouvées entre les voisins. Leurs liens en ressortent renforcés, le sentiment d'insécurité est apaisé et les cambriolages diminuent.

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES EN CHIFFRES



300 000

Voisins Vigilants et Solidaires
en France et en Belgique



200

nouveaux inscrits
chaque jour



30 000

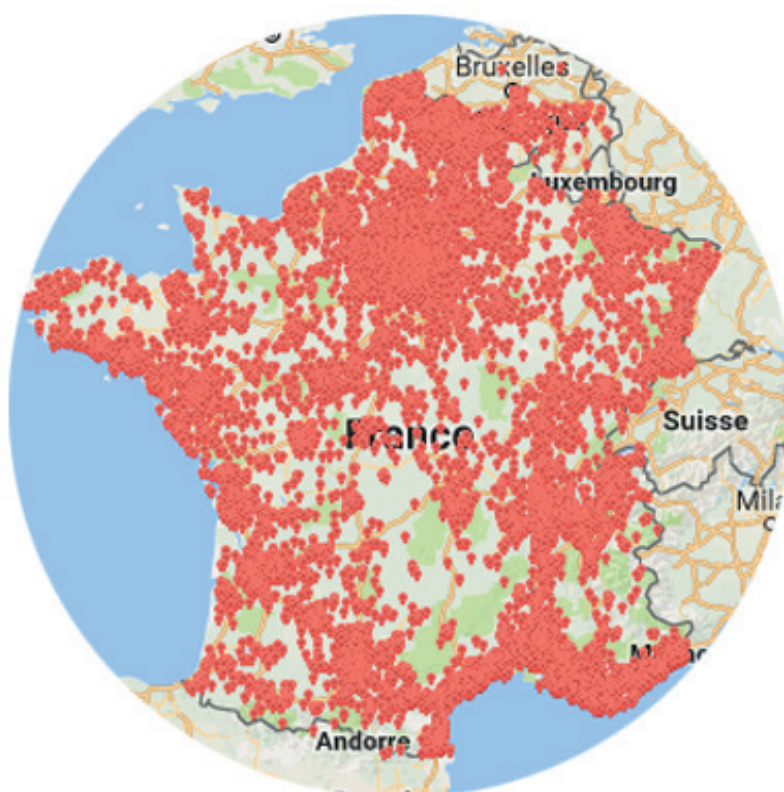
quartiers



600

Mairies Vigilantes et Solidaires

**- 20 % à - 40 % de
cambriolages** dans les quartiers
Voisins Vigilants et Solidaires
(Chiffres officiels du Ministère de l'Intérieur)



Carte des 30 000 communautés de voisins vigilants et solidaires créées en France et en Belgique

LE FONDATEUR

Thierry Chicha

Fondateur du dispositif

« Le concept a été adapté aux mentalités françaises. Il n'est pas question de dériver vers des milices armées comme aux Etats-Unis ! Les Voisins Vigilants et Solidaires ne sont pas des gendarmes de quartier : ce sont des citoyens attentifs. Ils n'organisent pas de patrouille et n'interviennent jamais. Il ne s'agit pas d'auto-défense mais de prévention ! Nous préférons d'ailleurs l'expression « solidarité de voisinage ». Si la sécurité reste un levier important de cohésion, nous ne souhaitons pas nous y cantonner et les fonctionnalités du site vont dans ce sens. »



NOS VALEURS



LA SOLIDARITÉ



LA SÉCURITÉ



LA BIENVEILLANCE

HISTORIQUE



UN SYSTÈME SÉCURISÉ

La sécurisation de notre site et de son accès sont primordiaux et nous mettons tout en oeuvre pour atteindre le niveau de sécurité maximal possible à ce jour.

01 Déclaration CNIL et legal opinion

Toutes les procédures sont conformes aux réglementations en place et ont été attestées par une legal opinion obtenue en avril 2015.

Notre déclaration à la CNIL est enregistrée sous les références n°1762969 et 1835601. A ce titre, voisinsvigilants.org est soumis à des audits réguliers.

02 Sécurité des infrastructures

Le site voisinsvigilants.org est hébergé par OVH. Nous garantissons ainsi que les données sont hébergées dans les datacenters en France. De plus, afin d'assurer un niveau de sécurité optimal, nous réalisons un audit de sécurité de notre infrastructure trimestriellement.

03 Données des utilisateurs

Un process très rigoureux permet de vérifier et contrôler les données fournies par les utilisateurs lors de leur inscription : un code d'activation est envoyé par courrier à leur domicile pour une validation de leur identité et adresse postale. De cette manière, aucune personne mal intentionnée ne peut intégrer une communauté de voisins vigilants et solidaires.

04 Diffusion des informations

Les utilisateurs diffusent les informations dans un espace restreint, uniquement réservé à l'ensemble du voisinage.

05 Alertes

Notre équipe technique vérifie chaque alerte envoyée et, conformément à nos conditions générales d'utilisation, prend les mesures qui s'imposent quand cela est nécessaire.

06 Données sécurisées

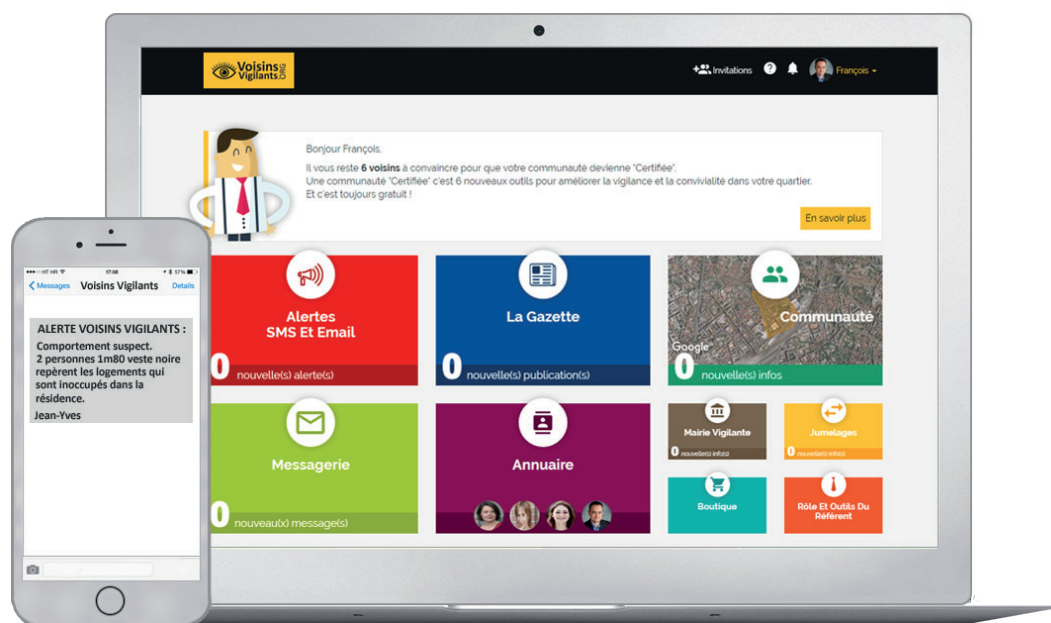
Les mots de passe sont cryptés.

Les informations liées au mode de paiement ne transitent pas par notre site mais uniquement auprès de notre partenaire Crédit Mutuel CIC.

L'adresse URL du site www.voisinsvigilants.org est en « HTTPS ». Le protocole HTTPS garantit la confidentialité et l'intégrité des données envoyées par l'utilisateur (notamment lorsqu'il s'agit d'informations entrées dans les formulaires) et reçues du serveur informatique.

Chaque contenu publié est nominatif. Ainsi, chaque voisin inscrit est identifié et ne peut publier de manière anonyme.

LES FONCTIONNALITÉS



ALERTES EMAIL ET SMS

Les voisins vigilants et solidaires repèrent et signalent les événements inhabituels à leurs voisins, et éventuellement à la mairie/police, en postant une alerte sur le site web par SMS. Les membres de la communauté reçoivent instantanément l'alerte par SMS et une notification par mail. La mairie peut également émettre des alertes à l'ensemble des voisins vigilants et solidaires de la commune pour tout type de risque : météo, voirie, événement exceptionnel, grève...



LA GAZETTE

La Gazette offre un espace d'échanges pour publier des petites annonces, anecdotes sur la vie du quartier, comptes-rendus des Assemblées Générales de copropriété... Les voisins vigilants et solidaires reçoivent également les communications de la mairie directement dans la Gazette.



L'ANNUAIRE

L'annuaire donne accès aux coordonnées et au profil des membres de la communauté (nom, prénom, adresse, centres d'intérêts, photo...)



LA MESSAGERIE

Grâce à cette fonctionnalité, les voisins vigilants et solidaires peuvent adresser un message privé et personnalisé à un ou plusieurs utilisateurs.

LE SERVICE MAIRIE VIGILANTE ET SOLIDAIRE

L'efficacité des Voisins Vigilants et Solidaires repose sur la communication et l'écoute : un système qui rassure et resserre les liens entre voisins et renforce les relations entre citoyens et élus. La municipalité joue un rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance dans le cadre du dispositif Voisins Vigilants et Solidaires®. C'est elle qui mettra en relation les voisins vigilants et solidaires et les forces de l'ordre. De plus, la mairie pourra subventionner l'acquisition de panneaux. Devenir Mairie Vigilante et Solidaire c'est :

- Disposer d'un outil de communication pour alerter mais aussi informer la population en temps réel.
- Avoir une vision en temps réel de l'activité des Voisins Vigilants et Solidaires dans votre ville.
- Impulser une dynamique qui permet de renforcer la sécurité, mais aussi de créer du lien social.
- Recevoir la signalétique officielle reconnue par les cambrioleurs.
- Bénéficier d'un accompagnement complet pour le développement du dispositif.



LA PARTICIPATION CITOYENNE

Introduit par la circulaire du 22/06/2011, le protocole de « Participation Citoyenne », ou « citoyens vigilants », parfois appelé à tort Voisins Vigilants®, est signé par les forces de l'ordre (Gendarmerie ou Police Nationale), la mairie et la préfecture.

En pratique :

- Les forces de l'ordre font appel à quelques habitants volontaires et anonymes, chargés de leur communiquer les comportements et faits anormaux qu'ils observent.
- Les échanges d'informations entre ces citoyens et les forces de l'ordre s'effectuent par téléphone ou lors de réunions mensuelles ou trimestrielles.
- Seules les zones jugées prioritaires en termes de sécurité peuvent bénéficier de la participation citoyenne.

CONTACT



Voisins Vigilants et Solidaires

45 Joliot Curie
Hôtel Tech. de l'ingénieur
13382 Marseille



04 42 80 89 80
06 65 60 39 80



communication@voisinsvigilants.org



Thierry Chicha

fondateur du dispositif

07 71 20 71 01